

En dehors des heures d'ouverture des agences, un service d'urgence assure la sauvegarde des biens et du bâti et la sécurité des personnes.

Si un incident grave se produit dans votre immeuble ou dans un logement, en dehors des heures d'ouverture des agences, vous pouvez appeler le :

0800 808 032

Cette permanence téléphonique d'urgence est joignable :

- du lundi au jeudi de 17h30 à 7h30,
- le vendredi à partir de 16h30 jusqu'au lundi matin 7h30,
- les jours fériés 24h/24h.

QUE DEMANDER AU SERVICE D'URGENCE ?

Les interventions confiées au service d'urgence doivent revêtir **un caractère d'urgence ou concerner l'ensemble des locataires d'un immeuble.**

Aussi ne sont pas considérées comme urgentes les interventions qui peuvent être aisément assurées par les occupants telles que :

- fuite sur tuyau d'alimentation d'eau qui peut être maîtrisée par le locataire,
- fermeture d'un robinet d'arrêt à l'intérieur du logement,
- débouchage des canalisations réservées au logement,
- engorgement des WC d'un appartement,
- remplacement de fusibles...

ATTENTION : toute intervention abusive et ne présentant pas un caractère d'urgence sera facturée au locataire (entre 52 à 104 euros HT de l'heure).



FUITE D'EAU

En cas d'inondation dans les parties communes, appelez le service d'urgence. Un débordement de machine à laver, une fuite d'eau à l'intérieur de votre logement : ces désordres sont de nature locative : coupez l'eau et faites appel à votre plombier sous votre responsabilité et à vos frais. Si la fuite est très importante, appelez le service d'urgence.

ENGORGEMENT OU EVACUATIONS

Vos WC sont engorgés, l'évacuation ne se fait plus. Si les logements voisins connaissent les mêmes désordres : appelez le service d'urgence.

INTEMPÉRIES

En cas de pluie (inondation en sous-sol ou parking...), en cas de vent (toiture arrachée...) : appelez le service d'urgence ou les pompiers au 18 ou 112.



INCIDENT ELECTRIQUE

Le courant est coupé dans votre logement. Si la panne est générale (logements voisins ou montées d'escaliers) : appelez le service d'urgence.

AUTRES SERVICES



INCENDIE OU EXPLOSION

Le feu se déclare dans votre appartement ou dans les parties communes, appelez immédiatement les pompiers au 18 ou 112.

FUITE DE GAZ

Une odeur de gaz se dégage de l'extérieur du bâtiment, dans les parties communes ou dans votre logement : appelez immédiatement GRDF puis le service d'urgence. Coupez immédiatement le robinet d'arrivée du gaz.



INCIDENT DE CHAUFFAGE

Vous constatez une absence de chauffage et vos voisins subissent le même désagrément, appelez :
DALKIA 0810 804 805 (chauffage collectif).
ou
PROXISERVE 04 57 36 30 47 (chauffage individuel gaz).
ou
IDEX 04 79 85 45 46 (base électrique au sol).



PANNE D'ASCENSEUR

En cas d'arrêt non signalé d'un appareil ou d'une anomalie, appelez :
KONE 0811 717 000 (Chambéry Alpes Habitat)
ou
ERA 0810 162 990 (SAIEM de Chambéry)